

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

FUTSAL



SAISON 2021-2022

RSEQ
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Table des matières

ART. 1	IDENTIFICATION DES CATÉGORIES	3
ART. 2	SURCLASSEMENT/CHEVAUCHEMENT	3
ART. 3	COMPOSITION DES ÉQUIPES	3
ART. 4	TOURNOI DE CLASSEMENT	4
ART. 5	FORMULE DE RENCONTRES	5
ART. 6	DURÉE DES PARTIES	5
ART. 7	ÉCART	5
ART. 8	FORFAIT	5
ART. 9	CLASSEMENT	6
ART. 10	BALLONS EMPLOYÉS	6
ART. 11	SANCTIONS ET SUSPENSIONS	6
ART. 12	L'ENTRAÎNEUR	7
ART. 13	RÉCOMPENSES	7
ART. 14	RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS	8

ART. 1 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

Catégories	Âge pour la saison 2021 - 2022
Benjamine	1 ^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2009
Cadette	1 ^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2007
Juvenile	1 ^{er} juillet 2003 au 30 septembre 2005

ART. 2 SURCLASSEMENT/CHEVAUCHEMENT

2.1 Surclassement

Le surclassement est permis.

2.2 Chevauchement

Un élève-athlète perd son admissibilité à la catégorie et/ou niveau inférieur lorsqu'il participe activement à 4 parties dans la catégorie et/ou niveau supérieur. Les tournois de classement sont exclus de ce calcul.

ART. 3 COMPOSITION DES ÉQUIPES

3.1 Une équipe pourra inscrire un maximum de quinze (15) joueurs sur l'alignement de son équipe (feuille de partie).

3.2 Nombre de joueurs sur le terrain

- Toute partie est disputé par deux (2) équipes composées chacune de cinq (5) joueurs au maximum, dont un sera le gardien de but.
- Voici les exigences en termes de nombre minimum de joueurs

	Minimum D4 Niveau 1 et 2	Minimum D4 (CRS)	Minimum D3	Minimum D3 (CRS)
Pour débiter la partie	5	5	5	7 *cinq (5) si justifié par une blessure ou sanction conséquente pour cartons lors du championnat.
Pour poursuivre la partie	4	4	4	4

ART. 9 CLASSEMENT

9.1 Les points accordés aux fins du classement des équipes le seront de la façon suivante:

Victoire	2 points
Nulle	1 point
Défaite	0 point
Forfait	0 point

9.2 *Bonus éthique sportive en saison régulière*

Le comportement des joueurs **et des entraîneurs** d'une équipe vaut des points de bonification à celle-ci lorsqu'elle a:

Aucun carton ou 1 carton jaune:	2 points
2 cartons jaunes :	1 point
Expulsion, 3 cartons jaunes ou + :	0 point

ART. 10 BALLONS EMPLOYÉS

Ballon de « FUTSAL » BADEN MODÈLE – S340LB-02

ART. 11 SANCTIONS ET SUSPENSIONS

11.1 Si un joueur ou un entraîneur reçoit une expulsion, il doit quitter le gymnase immédiatement et il est automatiquement suspendu pour la partie suivante (incluant les éliminatoires et le régional).

11.2 Un joueur ou un entraîneur qui accumule deux cartons rouges est suspendu automatiquement de la saison en cours (incluant le régional et le provincial).

11.3 Un joueur qui reçoit un troisième carton jaune au cours de la saison et/ou des éliminatoires et/ou du championnat régionale est suspendu automatiquement pour la partie suivante (incluant les éliminatoires et le régional).

11.4 Un joueur qui reçoit un cinquième carton jaune au cours de la saison et/ou des éliminatoires et/ou du championnat régionale est suspendu automatiquement pour les deux parties suivantes (incluant les éliminatoires et le régional).

13.2 **Championnat**

Une bannière régionale sera remise à l'équipe gagnante de la finale régionale dans chaque catégorie. Des médailles sont remises à chacun des membres des équipes qui se sont respectivement classées :

- Première : médaille d'or
- Deuxième : médaille d'argent
- Troisième : médaille de bronze

ART. 14 RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS

14.1 Les règlements officiels sont ceux de la FIFA Futsal.

14.2 Les présents règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.

14.3 Les règlements du secteur scolaire doivent être respectés en tout temps.